





Jeune, citoyen et européen ! Je m'engage sur mon territoire



- L'Union européenne favorise l'engagement des jeunes sur leur territoire avec deux dispositifs
- les projets de solidarité pour les jeunes de 18 à 30 ans (Corps européen de solidarité)
 - les projets de participation des jeunes de 13 à 30 ans (Erasmus + Jeunesse)

	Projets de solidarité	Projets « participation des jeunes »
C'est quoi ?	Un Projet de Solidarité est une activité de solidarité à but non lucratif, initiée, développée et mise en œuvre au niveau national (en France) ou transfrontalier par des jeunes eux-mêmes pour une période allant de deux à douze mois avec impact sur la communauté locale.	Activités qui se déroulent en dehors de tout cursus d'éducation formelle (temps scolaire, universitaire ou de formation professionnelle), qui encouragent, promeuvent et facilitent la participation des jeunes à la vie démocratique, à l'échelon local, régional, national et européen.
Qui participe ?	Un groupe de 5 Jeunes (minimum) de 18 ans à 30 ans	Jeunes âgés de 13 à 30 ans résidant dans le pays des organisations participantes et décideurs concernés par thèmes abordés.
Qui peut déposer une demande ?	Soit le groupe qui met en œuvre le projet (un des jeunes prend le rôle de représentant légal) soit une organisation publique ou privée au nom du groupe de jeunes.	Toute organisation (ONG, assoc, collectivité locale...) ou tout groupe de jeunes (minimum 4) peut assumer le rôle de demandeur.
Nombre de participants	Minimum 5 participants. Il n'y a pas de nombre maximum de membres du groupe.	Projets nationaux de participation des jeunes : au moins une organisation participante doit être impliquée. Projets transnationaux de participation des jeunes : au moins deux organisations participantes de pays différents doivent être impliquées.
Durée du projet	Entre 2 et 12 mois	Entre 3 et 24 mois
Lieu de l'activité	Le projet doit être mis en œuvre dans le pays où la demande est déposée. Possibilité de projets transfrontaliers.	Les activités doivent se dérouler dans le pays d'une ou plusieurs organisations participantes ou dans le pays d'un siège d'une institution de l'Union européenne.
Aide financière	Forfait 500 € par mois + possibilité frais coaching et coûts exceptionnels	Forfait 500 € par mois + possibilité frais coaching et coûts exceptionnels
En savoir plus	 https://www.europedirectpyrenees.eu/wp-content/uploads/ESC30-fiche-projets-solidarite-2022.pdf	 https://www.europedirectpyrenees.eu/wp-content/uploads/Fiche-KA1-Participation-des-jeunes-2022.pdf



Contact : EUROPE DIRECT Pyrénées (ADRET)
Maison des entreprises, Chemin de Los Masos F – 66500 Prades
Tel : 04 68 05 38 84
Mail : contact@europedirectpyrenees.eu
Web : www.europedirectpyrenees.eu

